

**POLITIQUE RELATIVE A LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE -  
ANCIEN EMPLOYÉ**



## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Engagement de nikon en matière de protection de la vie privée .....</b>	<b>3</b>
1.1	Objectif de la Politique .....	3
1.2	Champ d'application de la Politique .....	3
1.3	Une Politique de Conformité.....	4
<b>2</b>	<b>Définitions.....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Collecte de Données à Caractère Personnel.....</b>	<b>5</b>
3.1	Quelles catégories de Données à Caractère Personnel Nikon collecte-t-elle ? .....	5
3.2	Comment Nikon collecte-t-elle les Données à Caractère Personnel ?.....	5
<b>4</b>	<b>Traitement de vos Données à Caractère Personnel.....</b>	<b>5</b>
4.1	Finalités et fondements légaux du Traitement de vos Données à Caractère Personnel.....	5
4.1.1	Finalités actuelles et fondements légaux.....	5
4.1.2	Données à Caractère Personnel relatives aux membres de la famille et à la personne de contact en cas d'urgence.....	6
4.1.3	Finalités futures.....	6
4.2	Combien de temps vos Données à Caractère Personnel sont-elles conservées ? .....	6
4.3	A qui vos Données à Caractère Personnel peuvent-elles être communiquées ?.....	6
4.4	Transfert des Données à Caractère Personnel vers un pays en dehors de l'Union Européenne ....	7
4.5	Sécurité.....	7
<b>5</b>	<b>Vos Droits.....</b>	<b>7</b>
5.1	Quels sont vos droits en ce qui concerne le Traitement des Données à Caractère Personnel ?.....	7
5.2	Comment exercer vos droits ?.....	8
<b>6</b>	<b>Modifications Ultérieures de cette Politique .....</b>	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>Questions .....</b>	<b>9</b>

## 1 ENGAGEMENT DE NIKON EN MATIERE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

### 1.1 Objectif de la Politique

Nikon Metrology SA et ses filiales (ensemble dénommées **Nikon**) s'engagent à protéger vos Données à Caractère Personnel et à en maintenir l'exactitude, la confidentialité et l'intégrité. Cette politique de protection de la vie privée (**Politique**) décrit :

- (i) les Données à Caractère Personnel vous concernant que vous fournissez à Nikon ;
- (ii) la manière dont Nikon utilise les Données à Caractère Personnel que vous lui avez fournies et les finalités pour lesquelles Nikon les utilise ; et
- (iii) les personnes auxquelles Nikon communique les Données à Caractère Personnel vous lui avez fournies.

Vous trouverez également ici toutes les informations pertinentes sur vos droits et sur la manière dont vous pouvez exercer ces droits.

### 1.2 Champ d'application de la Politique

La Politique s'applique à tout Traitement de Données à Caractère Personnel collectées et traitées en raison de votre statut d'Ancien Employé de Nikon.

La Politique s'applique à toutes les sociétés du groupe Nikon Metrology, ce qui comprend Nikon Metrology SA, Geldenaaksebaan 329 à 3001 Louvain, Belgique, et ses filiales, qui sont situées dans différents États membres de l'Union Européenne ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Les sociétés et filiales du groupe sont les suivantes :

Nikon Metrology Europe NV Geldenaaksebaan 329 3001 Leuven Belgium Tel.: 00 32 16 74 01 01	Nikon Metrology GmbH Siemensstrasse 24 63755 Alzenau Germany Tel.: +49 6023 91 733 200
Nikon Metrology SARL Rue du Bois Chaland 39 91090 Lisses France Tel. : +33 1 60 86 09 76	Nikon Metrology UK Ltd Derby Argosy Road, DE74 2SA East Midlands Airport UK Tel.: +44 133 281 13 49
X-Tek Systems Ltd Tring Business Centre Icknield Way Tring Hertfordshire HP23 4JX UK Tel.: +44 144 282 87 00	Nikon Metrology Inc. (Canada) 55 Fleming Drive Units 13 and 14 Cambridge Ontario N1T 2A9 Canada Tel.: +1 519 885 94 90

Nikon Metrology Inc. (USA) 12701 Grand River Brighton MI 48116 USA Tel.: +1 810 220-4360	
---	--

### 1.3 Une Politique de Conformité

L'objectif de la Politique de Nikon est de se conformer à toutes les lois nationales relatives à la protection de la vie privée dans chacune des juridictions dans lesquelles elle opère. Nikon met en œuvre des procédures, des normes et des politiques complémentaires partout où cela s'avère nécessaire afin de répondre aux exigences imposées par les lois nationales pertinentes.

Nikon s'assure que ses employés et ses cocontractants, fournisseurs, agents, travailleurs temporaires ou toute autre partie agissant en son nom (collectivement dénommés les **Parties Externes**) et qui collectent ou gèrent les Données à Caractère Personnel relatives aux Anciens Employés se conforment aux modalités décrites dans la présente Politique et ce, qu'ils utilisent leurs propres systèmes électroniques et outils de gestion de données ou ceux de Nikon.

Il incombe à Nikon et ses employés de s'assurer que les Parties Externes avec lesquelles ils travaillent dans le cadre de leurs opérations respectent la présente Politique ainsi que toutes les normes et procédures spécifiques supplémentaires mises en place conformément à sa Politique de Conformité au regard de la législation nationale applicable en matière de protection de la vie privée et de protection des données.

## 2 DEFINITIONS

Aux fins de la présente Politique, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est donnée ci-après :

**Ancien Employé ou Anciens Employés** : tout Employé qui ne travaille plus pour Nikon, quelle qu'en soit la raison, en ce compris les Employés retraités.

**Catégories Particulières de Données à Caractère Personnel** : les Données à Caractère Personnel relatives à l'origine raciale, à l'origine ethnique, aux opinions politiques, aux convictions religieuses, les informations concernant la santé, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale, les données génétiques ou biométriques, les informations relatives aux condamnations pénales et autres catégories définies par la loi.

**Données à Caractère Personnel** : toute information relative à une personne identifiée ou identifiable, telle que définie à l'article 4.1 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen et du Conseil sur la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à Caractère Personnel et à la libre circulation de ces données (également connu sous le nom de **RGPD**).

**Employé ou Employés** : toute personne travaillant directement ou indirectement pour Nikon par le biais d'une agence d'intérim, en ce compris, sans limitation, les employés et les travailleurs indépendants qui ont un contrat avec Nikon.

**Responsable du Traitement** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens de Traitement des Données à Caractère Personnel.

**Traiter, Traitement ou Traitement de Données** : toute opération ou tout ensemble d'opérations relatives aux Données à Caractère Personnel, effectué(e) ou non à l'aide de procédés automatisés, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction, dans la mesure où l'opération ou l'ensemble d'opérations entre dans le champ d'application du RGPD.

### 3 COLLECTE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

#### 3.1 Quelles catégories de Données à Caractère Personnel Nikon collecte-t-elle ?

Nikon traite les catégories suivantes de données vous concernant que vous lui fournissez :

- les images enregistrées ;
- les données d'identification (par exemple : nom, adresse du domicile, numéro de téléphone privé, ...)
- registre national / numéro d'identification de sécurité sociale ;
- Données à Caractère Personnel (par exemple : âge, genre, état civil, ...)
- éducation et formation ;
- historique des occupations et emplois ; et
- toute autre information que vous auriez partagé durant la procédure de recrutement.

#### 3.2 Comment Nikon collecte-t-elle les Données à Caractère Personnel ?

Nikon a collecté vos Données à Caractère Personnel durant le processus de recrutement et pendant la durée de votre contrat conformément à la Politique de Protection de la Vie Privée des Employés. Nikon collecte également vos Données à Caractère Personnel directement auprès de vous, à savoir les informations que vous lui avez fournies volontairement après la fin de votre contrat, telles que vos nouvelles coordonnées.

### 4 TRAITEMENT DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

#### 4.1 Finalités et fondements légaux du Traitement de vos Données à Caractère Personnel

##### 4.1.1 Finalités actuelles et fondements légaux

<b>Finalités</b> <i>Nikon Traite vos Données à Caractère Personnel pour les finalités suivantes :</i>	<b>Fondements légaux</b> <i>Ces activités de Traitement sont nécessaires pour :</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Se conformer à ses obligations légales, y compris celles en matière de droit fiscal, de sécurité sociale ou de droit du travail.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le respect par Nikon de ses obligations légales.</li></ul>

- Gérer le départ des Employés, en ce compris le suivi des tâches administratives de Nikon concernant les départs du personnel, les indemnités de licenciement, les pensions, etc.	- L'exécution du contrat de travail entre Nikon et ses Employés.
- Surveiller le respect des dispositions du contrat qui survivent à la fin du contrat, en ce compris les clauses de non-concurrence, la clause de confidentialité, les clauses de propriété intellectuelle, etc.	- L'exécution par Nikon du contrat de travail et la poursuite des intérêts légitimes de la société, à savoir le maintien de sa position sur le marché, de sa marque et de ses secrets d'affaire.
- mettre en œuvre son programme d'Anciens Employés.	- La poursuite par Nikon de son intérêt légitime à réunir une communauté d'Anciens Employés de Nikon.

Si vous ne souhaitez pas faire partie de la communauté des anciens Employés de Nikon, vous avez le droit de vous y opposer gratuitement à tout moment en envoyant un email à « [koenraad.vanderelst@nikon.com](mailto:koenraad.vanderelst@nikon.com) » pour exprimer votre souhait de ne pas en faire partie.

#### **4.1.2 Données à Caractère Personnel relatives aux membres de la famille et à la personne de contact en cas d'urgence**

Lorsque vous étiez employé chez Nikon, vous nous avez fourni des informations sur vos proches (en ce compris vos partenaire et enfants) ainsi que votre personne de contact en cas d'urgence. Ces informations sont effacées de la base de données par Nikon après votre départ.

#### **4.1.3 Finalités futures**

Si Nikon envisage de Traiter vos Données à Caractère Personnel à d'autres fins que celles mentionnées sous le point 4.1.1, Nikon vous en informera avant de commencer à Traiter vos Données à Caractère Personnel à cette nouvelle fin.

#### **4.2 Combien de temps vos Données à Caractère Personnel sont-elles conservées ?**

Vos Données à Caractère Personnel seront conservées aussi longtemps que nécessaire, au regard des finalités reprises au point 4.1.1 pour lesquelles elles ont été collectées (voir ci-dessus) et pour un maximum de 5 ans après votre départ de Nikon.

#### **4.3 A qui vos Données à Caractère Personnel peuvent-elles être communiquées ?**

Aux fins décrites ci-dessus (voir 4.1), Nikon est susceptible de communiquer vos Données à Caractère Personnel :

- aux cadres supérieurs de Nikon, aux responsables des ressources humaines, au personnel du département des ressources humaines, aux responsables du service informatique, au personnel de gestion des installations ;
- les institutions de sécurité sociale ;
- les organismes de service public ;
- les assureurs ; et
- toutes autres entités Nikon.

Nikon exige que toutes les Parties Externes à qui vos Données à Caractère Personnel sont communiquées et qui traitent vos Données à Caractère Personnel offrent un niveau de protection de la vie privée identique à celui offert par Nikon.

Au moyen d'un contrat, nous exigeons de nos sous-traitants qu'ils traitent les données uniquement conformément à nos instructions et qu'ils garantissent la sécurité des données. Ces sous-traitants ne doivent pas utiliser ou communiquer les informations, sauf si une telle utilisation ou communication est autorisée par Nikon ou est faite dans le but de se conformer aux exigences légales.

Dans certaines situations, vous partagez des Données à Caractère Personnel directement avec des prestataires de services (par exemple, les fournisseurs de pension) associés à Nikon et sur lesquels Nikon n'a aucun contrôle quant à la manière dont ils traitent vos données. Dans ces situations, assurez-vous de lire et de comprendre les politiques et les pratiques de protection de la vie privée de ces prestataires de services.

#### **4.4 Transfert des Données à Caractère Personnel vers un pays en dehors de l'Union Européenne**

Nikon est présent dans le monde entier, de sorte que vos Données à Caractère Personnel peuvent être transférées de temps à autre à d'autres entités du groupe Nikon, en ce compris à son siège social au Japon ainsi qu'à ses filiales aux États-Unis et au Canada.

Si vos Données à Caractère Personnel sont transférées à des entités situées dans des pays où les lois relatives à la protection des données ne sont pas considérées comme offrant le même niveau de protection que l'Union Européenne en matière de protection des données et de la vie privée (en ce compris le Japon et les États-Unis), Nikon s'assure que les garanties nécessaires en matière de protection de la vie privée et de protection de vos données vous sont offertes en concluant des contrats avec les entreprises concernées contenant des clauses contractuelles types (CCT) approuvées par la Commission européenne. Vous pouvez obtenir une copie de ces CCT en envoyant un email à : [koenraad.vanderelst@nikon.com](mailto:koenraad.vanderelst@nikon.com).

#### **4.5 Sécurité**

Nikon met en œuvre les mesures physiques administratives et techniques appropriées, telles que l'anonymisation, le cryptage et la vérification des accès destinées à protéger vos Données à Caractère Personnel contre la destruction, la perte, la modification, la communication, l'accès ou l'utilisation accidentels, illicites ou non autorisés ainsi que toute autre forme illicite de Traitement.

### **5 VOS DROITS**

#### **5.1 Quels sont vos droits en ce qui concerne le Traitement des Données à Caractère Personnel ?**

Vous avez le droit de demander, à tout moment, d'avoir accès à vos Données à Caractère Personnel et de demander que les informations inexactes, obsolètes ou qui ne sont plus nécessaires soient corrigées, effacées ou limitées.

Vous avez le droit de solliciter dans les limites des réglementations applicables en matière de protection des données :

- l'effacement de vos données, notamment (i) si les données ne doivent plus être traitées ou conservées pour les finalités décrites au point 4.1.1 ou (ii) si vous vous opposez au Traitement de vos données (voir ci-dessous) ;
- la restriction du Traitement de vos données (i) pour la durée qui est nécessaire à Nikon pour vérifier le bien-fondé d'une contestation relative à l'exactitude des données, (ii) si le

Traitement est considéré comme illicite, mais que vous ne souhaitez pas que vos données soient supprimées, (iii) si Nikon n'a plus besoin de vos données, mais que vous souhaitez conserver les données dans le but de déterminer, d'exercer ou de défendre vos droits, (iv) lorsque vous vous opposez au Traitement de vos données, pour la durée nécessaire à Nikon pour vérifier le bien-fondé de votre demande (voir ci-dessous).

Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données par Nikon à tout moment, à condition que votre opposition soit justifiée par des raisons qui vous sont propres, et que cette justification s'inscrive dans les limites des réglementations applicables en matière de protection des données.

Vous avez le droit de recevoir vos données ou de transmettre vos données à un autre Responsable du Traitement dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

## **5.2 Comment exercer vos droits ?**

Vous pouvez exercer les droits décrits ci-dessus en adressant une lettre par courrier électronique à « [koenraad.vanderelst@nikon.com](mailto:koenraad.vanderelst@nikon.com) » dans laquelle vous indiquez votre décision d'exercer l'un de ces droits ou en envoyant le formulaire disponible sur : <https://www.nikonmetrology.com/gdpr>. Après réception de votre lettre, Nikon vous répondra dans les plus brefs délais.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre demande en ce qui concerne l'exercice de ces droits, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données du pays où vous avez votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou du pays où la prétendue violation de vos droits s'est produite. Les coordonnées de ces autorités sont reprises ci-dessous.

### **Belgique**

*Commission de la protection de la vie privée*

*Rue de la Presse 35*

*1000 Bruxelles (Brussels)*

*Tel. +32 2 274 48 00*

*Fax +32 2 274 48 10*

*Email: [commission@privacycommission.be](mailto:commission@privacycommission.be)*

*Site Internet: <http://www.privacycommission.be/>*

### **France**

*Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL*

*8 rue Vivienne, CS 30223*

*F-75002 Paris, Cedex 02*

*Tel. +33 1 53 73 22 22*

*Fax +33 1 53 73 22 00*

*Site Internet: <http://www.cnil.fr/>*

### **Allemagne**

*Die Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit*

*Husarenstraße 30*

*53117 Bonn*

*Tel. +49 228 997799 0; +49 228 81995 0*

*Fax +49 228 997799 550; +49 228 81995 550*

*Email: [poststelle@bfdi.bund.de](mailto:poststelle@bfdi.bund.de)*



Site Internet: <http://www.bfdi.bund.de/>

**Pays-Bas**

*Autoriteit Persoonsgegevens*

*Prins Clauslaan 60*

*P.O. Box 93374*

*2509 AJ Den Haag/The Hague*

*Tel. +31 70 888 8500*

*Fax +31 70 888 8501*

*Email: [info@autoriteitpersoonsgegevens.nl](mailto:info@autoriteitpersoonsgegevens.nl)*

*Site Internet: <https://autoriteitpersoonsgegevens.nl/nl>*

**Royaume-Uni**

*The Information Commissioner's Office*

*Water Lane, Wycliffe House*

*Wilmslow - Cheshire SK9 5AF*

*Tel. +44 1625 545 745*

*Email: [international.team@ico.org.uk](mailto:international.team@ico.org.uk)*

*Site Internet: <https://ico.org.uk>*

**6 MODIFICATIONS ULTERIEURES DE CETTE POLITIQUE**

Nikon se réserve le droit de la présente Politique à tout moment et autant de fois que nécessaire afin de se conformer aux modifications des lois, réglementations, pratiques et procédures applicables, ou pour répondre aux nouvelles exigences imposées par les autorités de protection des données.

**7 QUESTIONS**

Si, en tant qu'Ancien Employé de Nikon, vous avez des questions au sujet de vos Données à Caractère Personnel ou au sujet du Traitement de vos données, ou si vous avez des inquiétudes concernant une éventuelle violation des données par Nikon, veuillez nous envoyer un courriel à : [koenraad.vanderelst@nikon.com](mailto:koenraad.vanderelst@nikon.com).